

Application à l'ULB de la convention interuniversitaire de mobilité étudiante au sein de la Communauté française de Belgique

Objet de la convention

Encadrer l'accueil et la participation, à des enseignements organisés par l'ULB, d'un étudiant inscrit à des études sanctionnées par un grade académique de Bachelier ou de Master dans une autre Université de la Communauté française.

Universités concernées

Toutes les facultés de l'ULB, ULG, UCL, UMH, FUSAGx, FUNDp, FPMs, FUSL, FUCam

Procédure à suivre

1. L'étudiant demande l'autorisation à son université d'origine de suivre un enseignement à l'ULB.
2. Le volet A du formulaire « Contrat de Mobilité » est complété par l'Université d'origine et l'étudiant, en ce compris la signature du contrat.
3. L'étudiant introduit au moyen du même formulaire sa demande auprès du titulaire du/des cours concerné(s). Il joint à sa demande une photocopie de sa carte d'identité.
4. Le(s) titulaire(s) de l'enseignement valide(nt) la demande en complétant les volets A et B1 du contrat de mobilité (en ce compris la signature). Il(s) renvoie(nt) le document dûment complété et signé au Secrétariat Etudiants facultaire - SEF (volets A et B1). Il(s) conserve(nt) le volet B2 afin qu'il soit complété à l'issue de la délibération.
5. Le SEF en conserve une copie et envoie l'original au Service des Inscriptions (SIE) qui enregistre l'étudiant dans la base de données « étudiants » sous le statut d'étudiant d'échange intraCFWB et lui attribue un matricule.
6. L'original du formulaire est renvoyé par le SIE à l'université d'origine.
7. Le SIE envoie un mail à l'étudiant lui indiquant que sa carte étudiant lui est envoyée par courrier (accès aux bibliothèques et aux salles d'examen).
8. A l'issue de l'examen, le(s) titulaire(s) du cours complète(nt) le volet B2 du contrat et le renvoie(nt), signé, au SEF.
9. Le SEF renvoie le volet B2 du contrat, dûment complété, au SIE.
10. Le SIE renvoie l'original à l'université d'origine.
11. Le SIE envoie un mail à l'étudiant lui indiquant que ses résultats ont été transmis à son université d'origine.

Documents

- [La convention de mobilité étudiante entre les institutions universitaires de la Communauté française.](#)
- [Le Formulaire « Contrat de mobilité de l'étudiant\(e\) ».](#)